

COMMISSION D'ARBITRAGE

REUNION DU MERCREDI 17 AVRIL 2024

PV N° 6

Présents : MM. BERNARD, CHANUDET, COLLIN, DEFRENEIX, LALANDE, MONDON Th., MONDON R., OVAN, VILLATTE.

Excusés : Mme LABETOULLE, MM. CHRISTY, PETIT-PIERRE.

Le président du District nous apporte des précisions sur la situation actuelle du Président de la Commission et la demande de retrait provisoire de sa fonction qui lui a été faite, dans l'attente des résultats de l'enquête interne diligentée par la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

Le fonctionnement de la Commission sera assuré par les Vice-Présidents.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

- Match MERINCHAL (2) / LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1), Départemental 2 - Poule B du 24/03/2024.

Lettre du Club de Mérinchal et rapport de l'arbitre.

Après prise de connaissance, il est rappelé à l'arbitre n° 2545042126 que l'usage du français qui est demandé à tous les joueurs, dans un but de compréhension réciproque, vaut également pour les arbitres.

De ce fait un rappel à ses obligations lui est adressé.

- Match St FIEL (1) / Ste FEYRE (1), Départemental 1 du 24/03/2024

Rapport de l'arbitre non envoyé dans le délai règlementaire de 48 heures.

Nécessaire fait avec rappel à ses obligations à l'arbitre n° 2543320520.

La Commission en profite pour rappeler aux arbitres que le rapport **est obligatoire** pour toute exclusion ou incident de match, et celui-ci doit être envoyé dans les 48 heures.

SURVETEMENTS

Suite aux dotations FFF pour l'arbitrage, le District, la CDA, la CDPA et l'UNAF ont mis en place une dotation de survêtement aux arbitres de la Creuse.

Une commande additionnelle va être réalisée pour les arbitres n'ayant pas répondu dans les délais.

Les demandes et les tailles, ainsi que les règlements sont à envoyer au District avant le 20 mai.

Cet équipement portera un triple logo, du District, de la CDA et de l'UNAF.

La participation individuelle est de 20 euros pour un adhérent UNAF et de 35 euros pour un non-adhérent.

FORMATIONS DISTRICT

Les prochaines sont prévues à 18 heures 30 au District aux dates suivantes :

- vendredi 26 avril 2024

- vendredi 24 mai 2024

ABSENCES NON EXCUSEES

- Arbitre n° 2547539770 : absence non excusée au match St AGNANT DE VERSILLAT (2) / St Sulpice Le Guereois (3) du 03/03/2024.

Article 5 du règlement intérieur : avertissement et amende de 60 euros à son club d'appartenance.

- Arbitre n° 2546103340 : absence non excusée au match St AGNANT DE VERSILLAT (1) / St Dizier-Leyrenne (1) du 10/03/2024.

Article 5 du règlement intérieur : avertissement et amende de 60 euros à son club d'appartenance.

- Arbitre n° 2543281823 : absence non excusée au match St AGNANT DE VERSILLAT (2) / St Vaury (2) du 16/03/2024.

Article 5 du règlement intérieur : avertissement (première absence).

- Arbitre n° 2543339971 : absence non excusée au match ESM La Souterraine (1) / Jugeals Noailles (1) du 06/04/2024.

Article 5 du règlement intérieur : avertissement et amende de 60 euros à son club d'appartenance.

- Arbitre n° 560918004 : absence non excusée au match Nord Est Creuse-Espoirs des Combrailles (1) / ESM La Souterraine (1) du 06/04/2024.

Article 5 du règlement intérieur : avertissement (première absence).

- Arbitre n° 2545795705 : suite aux indisponibilités récurrentes et constantes de cet arbitre qui n'a, à ce jour, réalisé aucun match, et qui est encore indisponible, un courrier sera envoyé à son club d'appartenance pour l'informer de la non-couverture par cet arbitre.

COURRIERS

- Monsieur BOANA Saïd : Information sur absence professionnelle sur Cholet et demande d'officier dans le Maine et Loire.

La Commission lui demande d'effectuer une requête auprès du District de ce département et elle fera le nécessaire pour répondre aux demandes envoyées par celui-ci.

- Monsieur COUT Christophe : demande d'année sabbatique pour la saison 2024-2025.

Accordée à l'unanimité.

Les Vice-Présidents : Georges CHANUDET et Philippe COLLIN.